CONDITIONS D'UTILISATION

La Crémaillère
Chaudron-en-Mauges



Clause dérogatoire au règlement intérieur général des locations qui se substitue à celui-ci

Une déclaration doit être faite en mairie pour tout évènement rassemblant plus de 300 personnes dans la salle, la présence d'un agent SSIAP est obligatoire.

La location du Hall seul est possible 1 mois avant la date de la manifestation et sous condition que la salle Alizés soit libre (article 6).
Cet ensemble comprend trois espaces que l'on peut combiner selon les besoins :sa capacité ne peut pas excéder 697 personnes au total si location des deux salles par deux familles.(dont 590 Alizés+Hall et 107 Bermudes+Hall)

Hall : capacité :85 personnes débout, 70 personnes assises, surface 85 m²

Équipement : bar intégré avec évier (200 verres), 2 plaques électriques, réfrigérateur, possibilité micro ondes 1 extincteur	

Salle « Alizés » (hall inclus): capacité : 590 personnes debout, 384 personnes assises

surface : 384 m² + une scène montée sur parquet flottant de 60 m²

	équipement : salle climatisée (26°C quand les conditions climatiques le justifient:périodes de fortes chaleurs), sonorisation et isolations phonique et acoustique intégrées, vidéo projecteur et écran grande dimension 2 RIA 3 extincteurs

Salle « Bermude » :capacité : 107 personnes debout, 70 personnes assises
surface : 80 m²

équipement : pas de climatisation, sonorisation, kitchenette (2 plaques électriques, petit frigo évier), possibilité micro-onde 1 extincteur	

Cuisines :

	Fourneau, armoire chauffante, chambre froide, armoire frigorifique, lave vaisselle, congélateur, chariots de service, deux plateaux de travail, une plonge... 2 extincteurs

Est compris dans la prestation :
- la vaisselle : 200 couverts
- 80 tables rectangles (80x160) (6 personnes)
- 20 tables rondes (diam. 152) (8 personnes)
- 430 chaises
- Parking de 137 places
- Espace extérieur végétalisé : 8000 m²

Consignes

Nettoyage : aucun produit sol et vaisselle n'est fourni
Eclairage extérieur : réglé par minuterie
Puissance électrique : Puissance électrique maximale autorisée pour les orchestres est de 13,2 Kva.
Déchets : déposer les sacs bien fermés dans les containers ordures ménagères, plastic, cartons et verres situés à l'extérieur, côté cuisine. Veillez à bien suivre les consignes de tri.
Sono: la sono doit être exclusivement branchée sur les prises électriques prévues à cet effet et indiquées.

Sécurité

- N° d'urgence : pompiers 18 ou 112 - samu 15
- Un téléphone est mise à disposition dans le hall.
- Un défibrillateur est mis à disposition à l'entrée de la crémaillère.

En cas d'urgence ou de problèmes techniques, contacter l'élu d'atreinte dont le numéro est affiché dans la salle.